**PRESENTATION DE l’UNESCO**

**Introduction**

**UNESCO**: *Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (en anglais : United Nations Educational Scientific and Cultural Organization)* est une organisation onusienne née en **1945** qui œuvre dans 5 domaines de compétences qui sont **: l’éducation, la culture, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, l’information et la communication**,

dans un souci de maintenir l’humanité en paix.

Le préambule de son acte constitutif indique que:« *….les guerres prenant naissance dans l’esprit des hommes, c’est dans l’esprit des hommes que doivent être élevées ces défenses de la paix ».*

Ainsi « *l’organisation se propose de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l’éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations afin d’assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits de l’l’homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, sexe, de langue, ou de religion que la Charte des Nations Unies reconnaît à tous les peuples* ». (Textes fondamentaux).

1. **Histoire de l’UNESCO**.

Dans le cadre des accords de paix signifiant la **fin de la guerre 1914-1918**, les pays alliés se sont réunis derrière le **président américain Wilson** qui a édicté la mise en place d’une institution internationale rassemblant les nations : la Société des Nations(SDN) qui s’inscrit dans une démarche de paix entre les nations.

Le **10 janvier 1920** la création de la Société des Nations est effective. C’est l’ancêtre de l’ONU actuelle.

Lors de la première réunion de la Société des Nations en **novembre 1920** fut discutée la nécessité d’instaurer à côté de l’activité politique des gouvernements une coopération dans le domaine intellectuel.

C’est en **septembre 1921** que l’Assemblée de la Société des Nations approuve la création de **la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle(CICI)** composée de 12 personnalités indépendantes et de dimension universelle dans le domaine de l’esprit au nom de leur savoir et de leur probité intellectuelle, personnalités parmi lesquelles on peut citer Albert Einstein, Paul Valéry, Marie Curie, Sigmund Freud, Rabindranath Tagore… .Cette commission, chargée de l’étude des questions internationales de coopération intellectuelle, est alors présidée par Henri Bergson.

La commission Internationale de Coopération Intellectuelle devient en **1925 l’Institut** **International de Coopération Intellectuelle (IICI).**

La création de **l’Institut International de Coopération Intellectuelle (IICI)** est liée au sentiment de catastrophe qui a saisi les esprits après la première guerre mondiale. L’ampleur et la durée des combats, les millions de morts produits par l’affrontement de nations pourtant civilisées ; l’utilisation de la technique pour tuer en masse, ont montré qu’une époque différente devait s’ouvrir. Des siècles d’éducation, de culture et de science n’avaient pas empêché cette barbarie. Il fallait donc s’interroger sur la crise profonde de l’humanité et agir, après avoir fait des analyses et imaginer des actions nouvelles et adéquates.

La deuxième guerre mondiale met fin aux activités de l’Institut International de Coopération Intellectuelle en **1940**.

L’esprit de cette Coopération cependant survécut à la tragédie.

C’est en **juin 1945** à San Francisco qu’a été prise la décision de créer une intuition dépendante des Nations Unies qui aurait pour mission de s’occuper des questions relevant de la culture. Cette décision, s’appuyait sur l’expérience des 15 années d’activité de l’Institut International de Coopération Intellectuelle, sur les délibérations du conseil des ministres de l’éducation des pays alliés réunis à Londres au cours de 4 années de guerre et soutenus après un certain temps par les Etats Unis et sur l’initiative énergétique du gouvernement français.

C’est la conférence réunie à Londres **du 1er au 16 novembre 1945 qui créa l’UNESCO**. C’est là que fut rédigée, adoptée puis signée par **40 états membres**, la convention créant l’Organisation.

Ainsi, après la 2ème guerre mondiale **l’Institut International de Coopération Intellectuelle** entreprit de remettre en état ce qui restait de ses archives, afin de livrer à **l’UNESCO,** à la constitution de celle-ci, les éléments de travail et d’analyse qui lui permettraient de poursuivre son œuvre grâce à cet héritage.

**L’UNESCO débuta sa tâche internationale avec une avance considérable.**

1. **Le mandat, les missions, et, les actions,**

**L’UNESCO** est un laboratoire d’idées. L’Organisation comprend **193** Etats membres (**195** avec les Etats Unis et l’Israël qui s’en sont retirés).

* **Les Etats membres sont organisés en groupe électoraux** **:**

1. Le groupe I est constitué par les pays membre de l’OCDE.
2. Le groupe II est constitué par les pays de l’Europe Centrale.
3. Le groupe III est constitué par les pays de l’Amérique Latine et les Caraïbes.
4. Le groupe IV est constitué par les pays d’Asie et du Pacifique
5. Le groupe Va est constitué par les pays d’Afrique.
6. Le groupe Va est constitué par les pays Arabes

* **Les organes de gouvernances sont :**

1. La Conférence Générale.
2. Le Conseil Exécutif.
3. Le Secrétariat.

Avec les Etats membres, le Secrétariat de l’organisation s’est donné pour mission :

-de *décrire l’état du monde et dessiner des feuilles de route pour les acteurs de l’éducation, de la recherche, de la culture, de l’innovation* ou encore d’établir des *normes internationales pour la promotion de l’éducation, la protection du patrimoine, la coopération scientifique.*

-*de rendre plus efficaces les politiques publiques et faciliter la coopération internationale.*

**L’UNESCO agit pour :**

* **Une éducation de qualité pour tous :** des milliers d’enseignants forméschaque année, desdizaines de politiques éducatives élaborées, 11000 écoles associés, 200 villes apprenantes, des labs pédagogiques…
* **La diversité culturelle :** mobilisation des Etats avec sept conventions internationales grâce auxquelles 1 092 sites sont inscrits au patrimoine mondial, restauration de sites détruits, préservation de plus de 400 traditions culturelles, un réseau de plus de 110 villes créatives, et le soutien des acteurs cultuels locaux.
* **Une coopération scientifique internationale :** création du plus grand laboratoire de physique des particules au monde(CERN,1954) et son équivalent au Moyen-Orient (Centre ESAME ,2017), protection de la biodiversité (plus de 700 Réserves de biosphère et 140 Géoparcs dans le monde), coopération internationale en matière de recherche et d’observation de l’Océan (système d’observation global GOOS et Système d’Alerte aux Tsunamis actifs dans l’océan Pacifique, l’océan Indien et en Méditerranée).
* **La défense de la liberté d’expression et l’accès universel à l’information :** condamnation des crimes à l’encontre des journalistes, remise du prix mondial de la liberté de la presse UNESCO-Guillermo Cano, aide au développement des médias, accès gratuit aux savoirs (soutien à des projets de logiciels et de contenus libres, Bibliothèque Numérique avec 20 000 ressources).
* **La promotion du vivre ensemble :** actions de prévention de l’extrémisme violent et de la violence et du harcèlement à l’école, plus de 500 villes inclusives et durable et un réseau de jeunes(NetMedYuth).
* **L’égalité des genres et l’Afrique** sont des priorités de l’UNESCO.
* Chaque jour des enseignants, des artistes, des chercheurs et des journalistes sont formés et soutenus.
* **23 prix UNESCO** célèbrent chaque années 30 de ces acteurs de changements.

**L’UNESCO agit aussi pour atteindre les Objectifs du développement durable.**

* **Quelques exemples d’actions remarquables menées par L’UNESCO :**

-**en 1948** : l’UNESCO recommande de rendre obligatoire et universelle l’éducation primaire gratuite

-**en 1950** l’UNESCO lance le projet Histoire de l’Humanité

-**en 1964** l’UNESCO lance le projet Histoire de l’Afrique

-**en 1960** l’UNESCO lance la campagne de Nubie pour la sauvegarde des plus célèbres monuments d’Egypte de la montée des eaux de barrage d’Assouan

* L’UNESCO est dirigée par une Directrice Générale qui est une française **Madame Audrey AZOULAY,** élue en 2017 pour un mandat de 4 ans renouvelable une fois.
* Le Siège de l’UNESCO est à Paris au n°7 place de Fontenoy. Il abrite un trésor artistique et culturel inestimable composé de plus de **600 œuvres d’art.** L’Organisation possède à ce jour le patrimoine artistique le plus important des Nations Unies.